

Ouverture de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794) et lecture de la correspondance

## Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1965\_num\_86\_1\_31067\_t1\_0474\_0000\_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023



## Séance du 25 Ventôse An II

(Samedi 15 Mars 1794)

## Présidence de RÜHL

Rühl, président, occupe le fauteuil. On fait lecture de la correspondance.

1

Le citoyen Deshayes, artiste-méchanicien, inventeur de plusieurs objets utiles pour les armées de terre et de mer, demande à être employé dans l'un des ports de la République, pour en faire l'essai en présence des gens de l'art.

Renvoyé au comité de salut public (1).

2

La société populaire et révolutionnaire de Châteauneuf-sur-Loire, district d'Orléans, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Châteauneuf-sur-Loire, 30 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Persée (BY:) (\$) (=) Creative commons

Tous les peuples libres sont jaloux de la fierté avec laquelle les François devenus libres exercent leurs droits et combattent la tyrannie et les tyrans coalisés.

Le peuple aussi grand que magnanime et aussi vertueux que républicain, va bientôt régénérer tous les peuples de la terre et n'en faire qu'une seule et même famille.

Ce grand œuvre sera dû au courage que vous avez déployé lors du jugement du tiran et dans les journées à jamais mémorables des 31 may, 1er et 2 juin.

O Sainte Montagne! Combien renfermais-tu de trésors dans ton sein! Mais les efforts des tirans qui vouloient te détruire, l'ont fait faire une éruption qui les ont découverts et qui, en sauvant la France, fera toujours le bonheur des François.

Conservez, citoyens, la dignité du peuple, que vous représentez. Restez à votre poste jusqu'à la paix; mais ne la faite qu'avec des hommes libres, vous avez repoussé la ridi-

(1) P.V., XXXIII, 336. (2) P.V., XXXIII, 336. (3) C 295, pl. 993, p. 1.

cule demande qui vous avoit été faite d'une trêve de deux ans. Recevez en les félicitations de la Société populaire et des sans-culottes de la commune de Châteauneuf-sur-Loire, ils ne connoissent point l'adulation, mais pratiquant les vertus républicaines ils scavent exprimer qu'ils préfèrent la liberté à la tyrannie et qu'ils veulent la République une, indivisible, ou la mort. »

PERROT, BASTARD DE LÉTANG (présid.), DESBOIS (maire), BOUDINET (commissaire), DUPUY (notable), MÉNARD (de la Montagne), CHAVY, REUILLÉ, Et. VALIN, PONNIN, DUCLOUX, H. GRIVOT, BAUDIN (juge de paix), BLANLUET, MARIAT (agent nat.), CHALOINE fils, J. DE-VERNE, DAVID, CHALOINE, BAUDIN fils, LIGER, CHALOINE, GENDARME, ABBADIE, GRIVOT, MAN-GOT, PICHERY, ROBINSON, BASTAREL, Jos. GRI-VOT, MAIGNOT, ROBERT, J. B. ASSELIN, GRIVOT, DANDE, DUPUIS fils, GATINEAU, P. Fr. TROUS-SEAU, LESIEUR, PRUDHOMME, Ph. MERLIN, Lo. PARISIS, Bapt. MAPIN, Ch. VALET, BEAUMARIÉ, PELTIER, P. MARIA, LAURENT, RENAUDEAU, ANTOINE, GIROUX, HUTTEAU, BOUTHEGOURD, PILLÉ, Fr. VASLIN, Math. MARLIN, Martial DESBOIS, M. PILLÉ fils, MOINEAU, FROMENT, G. CHEVARD, DELEUX, PESTIN, VATTIN, D. CHÉ-RON, Et. LAVIGNE fils, GILBERT (off. muni.), P. LEGRAIN, P. DESBOIS, GRIVOT-VASLIN, Jac. LAVIGNE, GAILLARD (off. mun.), J.M. MARCHE-NOIR, POUCHET, JANVIER, GRIVOT, CHALLOIS, DAVID, BRIÈRE, GODIN, DUMOULIN, TOUVAIRON, Ruillé, G. Muger, Ét. Pouilly, Fr. Pillé, Chapon, Chenille, Archenault (secrét de la comm.).

3

Les sans-culottes et la société républicaine épurée de la commune de Thiers, annoncent qu'ils ont célébré avec allégresse l'anniversaire de la mort du tyran ; ils invitent la Conven-tion nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Thiers, s. d., A la Conv.] (2)

«Le jour qui a vu tomber la tête du dernier des tyrans de la France, fut le premier qui assura la liberté et le bonheur du peuple français.

(1) P.V., XXXIII, 337. Bin, 27 vent. (suppli).

(2) C 295, pl. 993, p. 8.